

1/ Que montrent ces articles sur l'actualité de la question des mémoires de la seconde guerre mondiale ?

2/ Rédiger un paragraphe d'une dizaine de lignes qui permettent d'inclure cette actualité à la partie 3 C (Vers une reconnaissance historique oblitérant les errances et conflits mémoriels).

La France admet sa responsabilité dans l'internement de Tsiganes de 1940 à 1946, Le Monde, 29/10/2016

« Le jour est venu et il fallait que cette vérité soit dite », a dit François Hollande, reconnaissant « la souffrance » des milliers de nomades internés à partir de 1940 par le régime de Vichy.

« Le jour est venu et il fallait que cette vérité soit dite. » Samedi 29 octobre, le président de la République François Hollande a reconnu la responsabilité de la France dans l'internement de milliers de Tsiganes par le régime de Vichy, lors d'une cérémonie d'hommage sur le site d'un ancien camp à Montreuil-Bellay, dans le Maine-et-Loire. *« La République reconnaît la souffrance des nomades qui ont été internés et admet que sa responsabilité est grande dans ce drame »,* a-t-il poursuivi lors de cette cérémonie, à laquelle étaient présents plusieurs survivants.

Soixante-dix ans après la libération des derniers Tsiganes internés en France, leurs descendants et les associations attendaient avec émotion une reconnaissance officielle de leurs souffrances. Des 31 camps gérés par les autorités françaises jusqu'en 1946, dans lesquels furent internés entre 6 000 et 6 500 nomades, Montreuil-Bellay était le plus grand. Plus de 2 000 nomades, des Tsiganes mais aussi des personnes sans domicile fixe de Nantes, y furent internés de novembre 1941 à janvier 1945. Une centaine périrent.

Changer la loi

L'Etat avait franchi un premier pas vers la reconnaissance de la participation de la France dans cet internement en juillet 2010, par la voix de l'ancien secrétaire aux anciens combattants Hubert Falco, en l'évoquant lors d'une Journée nationale de la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français.

François Hollande est aussi revenu sur la discussion en cours au Parlement du projet de loi Egalité et citoyenneté, émettant l'espoir que la législation d'exception sur les gens du voyage, dénoncée par les associations, soit bientôt abolie. Le député socialiste de Loire-Atlantique et président de la commission nationale consultative des gens du voyage Dominique Raimbourg, a-t-il rappelé, *« a proposé l'abrogation de la loi de 1969, dans le cadre du projet de loi Egalité et Citoyenneté. Il en sera, je l'espère, décidé par le Parlement, pour que les gens du voyage n'aient plus ce livret de circulation à produire, pour qu'ils soient des citoyens comme les autres ».*

Dès 1912, dans le but de les sédentariser, les autorités françaises avaient imposé aux « nomades » un carnet anthropométrique d'identité. Supprimé en 1969, il a été remplacé par des carnets et livrets de circulation que doivent détenir les « gens du voyage » sous peine d'amende, et une obligation de rattachement à une commune.

1/ Que montrent ces articles sur l'actualité de la question des mémoires de la seconde guerre mondiale ?

2/ Rédiger un paragraphe d'une dizaine de lignes qui permettent d'inclure cette actualité à la partie 3 C (Vers une reconnaissance historique oblitérant les errances et conflits mémoriels).

En Moselle, une stèle nazie provoque l'ouverture d'une enquête pour apologie de crimes contre l'humanité, Le Monde, 4 janvier 2018

La stèle, située sur un terrain privé mais dont on ignore quand elle a été posée, devait être saisie jeudi après-midi par les gendarmes pour les besoins de l'enquête.

Le pays de Bitche, au nord-est de la Moselle, a déjà connu des rassemblements néonazis, mais la découverte d'une stèle nazie reste peu commune. Une stèle en l'honneur de la 17^e Panzergrenadier Division SS, dont une unité est suspectée d'avoir massacré 124 habitants du village de Maillé, en Indre-et-Loire, le 25 août 1944, a pourtant été trouvée sur un terrain privé à Volmunster, en Moselle, selon *Le Républicain lorrain* du jeudi 4 janvier. Dans la foulée, le parquet de Sarreguemines a ouvert une enquête pour apologie de crimes contre l'humanité.

La plaque « *est située dans un champ, propriété privée d'un Allemand qui vit en Allemagne* », a déclaré le procureur de Sarreguemines, Jean-Luc Jaeg, à l'Agence France-Presse. Elle est visible des promeneurs, mais à l'écart du village situé dans le pays de Bitche, dans l'est du département, a-t-il précisé.

« Insulte à la République »

L'enquête a été confiée à la brigade de recherches de la gendarmerie de Sarreguemines, ainsi qu'à l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité, les génocides et crimes de guerre (OCLCH). La stèle, dont on ignore quand elle a été posée, devait être saisie jeudi après-midi par les gendarmes pour les besoins de l'enquête.

La découverte d'un tel monument « *n'est pas commune, mais il y a déjà eu par le passé des rassemblements de néonazis et de sympathisants du III^e Reich dans le pays de Bitche* », selon le procureur.

Dans un communiqué, le secrétaire départemental du Parti communiste de Moselle, Jacques Maréchal, a exprimé sa « *profonde colère et [son] indignation* ». Il a qualifié les faits d'« *insulte à la République, à ses idéaux et à toutes les victimes de la guerre et du nazisme* ». Il a annoncé qu'il déposerait « *une plainte dans les prochains jours, au nom des communistes de Moselle* »